

**MOUVEMENT FRANÇAIS POUR
LE PLANNING FAMILIAL ASSOCIATION
DEPARTEMENTALE DU LOIRET**

**Siège social : 2 rue Saint Paul
45000 ORLEANS**

**Rapports
du Commissaire aux Comptes
Exercice clos au 31/12/2025**

**MOUVEMENT FRANÇAIS POUR
LE PLANNING FAMILIAL ASSOCIATION
DEPARTEMENTALE DU LOIRET**

**Siège social : 2 rue Saint Paul
45000 ORLEANS**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos au 31/12/2025**

Rapport du commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos au 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de l'association Mouvement Français pour le Planning Familial Association Départementale du Loiret,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mouvement Français pour le Planning Familial Association Départementale du Loiret, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur la caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment sur l'examen des subventions et sur la destination des financements. Cet examen nous a permis de valider les produits d'exploitation compris dans le compte de fonctionnement de l'exercice 2025.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les Co-Présidentes.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 04 juin 2026
Le Commissaire aux comptes
ARCHE, représenté par

Norman ALLAL



Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	4 174	4 174		
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 000		20 000	20 000
Constructions	180 000	32 789	147 211	154 544
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	37 386	34 862	2 524	5 577
Autres immobilisations corporelles	342 206	119 282	222 924	242 342
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	583 781	191 107	392 674	422 478
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	16 134		16 134	26 083
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	133 133		133 133	72 620
Charges constatées d'avance	10 350		10 350	11 521
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	585 238		585 238	565 895
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	744 855		744 855	676 119
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 328 637	191 107	1 137 530	1 098 597

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	147 230	147 230
Autres réserves		
Report à nouveau	536 746	515 296
Excédent ou déficit de l'exercice	18 297	21 449
Situation nette	702 273	683 976
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	702 273	683 976
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	36 410	
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	36 410	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	106 198	97 401
TOTAL DES PROVISIONS IV	106 198	97 401
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	154 043	172 938
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 830	21 935
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	114 776	120 326
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		2 021
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	292 649	317 221
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	1 137 530	1 098 597

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	3 817	2 410
Vente de biens et services		
Ventes de biens		120
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	148 557	128 024
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	779 990	767 371
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	13 995	1 490
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		20 174
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		40 880
Autres produits	43	8
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	946 401	960 477
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	139 513	169 584
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	38 739	42 739
Salaires	482 642	488 731
Cotisations sociales	180 406	183 319
Dotations aux amortissements et dépréciations	29 804	30 690
Dotations aux provisions	8 797	10 976
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	36 410	
Autres charges	18 325	18 955
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	934 636	944 994
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	11 765	15 483
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9 837	9 109
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	9 837	9 109

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 479	1 648
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	1 479	1 648
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	8 358	7 461
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	20 123	22 944
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	1 826	1 495
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	956 238	969 586
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	937 941	948 136
EXCÉDENT OU DÉFICIT	18 297	21 449
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	24 620	22 100
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	24 620	22 100
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	24 620	22 100
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	24 620	22 100

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 1 137 530 Euros, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de : 18 297 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Le Planning Familial du Loiret est un mouvement militant d'éducation populaire et de lutte pour des droits, le droit à l'information et à l'éducation permanente concernant les questions de sexualité. La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association s'engage à :

- Prendre en compte toutes les sexualités,
- Promouvoir l'éducation à la sexualité,
- Accompagner dans le choix d'une contraception,
- Ecouter et orienter pour une demande d'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG),
- Dénoncer et combattre toutes les formes de violences,
- Lutter contre le Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles (IST),
- Privilégier une maternité choisie,
- Former et informer, développer des outils.

Les moyens mis en œuvre :

Elle dispose de différents agréments qui lui permettent de mener des actions à destination de tous publics :

- Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF),
- Etablissement d'Information et de Conseil Conjugal et Familial (EICCF),
- Centre de Santé,
- Organisme de formation,
- Association éducative complémentaire de l'enseignement public (Education Nationale).

L'équipe du Planning Familial 45 accueille le public (individuellement et collectivement) dans le cadre de permanences d'écoute et d'information et de consultations médicales dans ses 3 centres d'accueils :

- à Orléans centre, les mardis et mercredis de 13h30 à 19h00, les vendredis de 9h00 à 14h00.
- à Orléans la Source (centre social Romain Rolland) : les lundis et mercredis de 13h30 à 17h30.
- à Beaugency : les vendredis de 10h00 à 15h00.

Elle mène également de nombreuses actions externalisées, en allant à la rencontre des différents publics directement dans les lieux qu'ils-elles fréquentent (établissements scolaires, Foyers de Jeunes Travailleurs, Missions Locales, centres d'accueil de demandeurs d'asile, associations caritatives, centres sociaux, Consultations de nourrissons - PMI, Accueils de jours, structures d'accueil à destination de personnes en situation de handicap, etc...).



Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 1 137 530 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 18 297 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des éléments présentés ci-dessous,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'entité a décidé d'appliquer le rgt 2023-03 à compter du 01/01/2025

Les impacts sur les comptes sont les suivants :

- Les comptes 740 ont été reclassés en 741
- Les comptes 791 ont été reclassés en fonction de leur nature,
- Les comptes 467 créditeurs ont été reclassés en 468
- Les comptes 4486 ont été reclassés en 4481
- Le compte 153000 a été reclassé en 152100

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.

Approche par composants:

	VALEUR BRUTE	UTILISATION OU TAUX	MODE AMORTISSEMENT
Terrain	20 000	Non amortissable	
Construction sur sol propre	80 000	Inférieur à 40 ans	Linéaire
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	80 000	Entre 15 et 40 ans	Linéaire
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 000	Entre 7 et 15 ans	Linéaire

Amortissements

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Matériels et outillages industriels 5 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau et info 3 à 5 ans
- Agencements et aménagements di 10 ans
- Mobilier 3 à 5 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir. (à détailler)

Engagements en matière de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2025) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.96 %.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Emprunts

Le montant restant à rembourser au 31/12/2025 est de 18 895 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 36 410 euros.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 1 231 heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 20 €/heure correspond à un montant de 24 620 euros. (à détailler selon les besoins)

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Nous ne communiquerons pas la rémunération des membres de la Direction puisque cette information résulterait à donner une rémunération individuelle.

Rémunération du commissaire aux comptes

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes, le cabinet ARCHE, sont de 3 936 euros. Ces honoraires concernent l'audit légal des comptes.



Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	4 174			4 174
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 174			4 174
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 000			20 000
Constructions	180 000			180 000
Installations techniques, matériel et outillages industriels	37 386			37 386
Autres immobilisations corporelles	342 206			342 206
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	579 592			579 592
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15			15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	15			15
TOTAL GÉNÉRAL	583 781			583 781

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Acquisitions	Apports	Entrées
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant			
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Cessions	Scissions	Sorties
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant			
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Commentaires : néant

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	4 174			4 174
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 174			4 174
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	25 456	7 333		32 789
Installations techniques, matériel et outillages industriels	31 809	3 053		34 862
Autres immobilisations corporelles	99 864	19 418		119 282
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	157 129	29 804		186 933
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	161 303	29 804		191 107

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	29 804				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	29 804				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	16 134	16 134	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 716	4 716	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	123 046	123 046	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	5 371	5 371	
Charges constatées d'avance	10 350	10 350	
TOTAL	159 617	159 617	

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	154 043	19 066	78 002	56 975
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	23 830	23 830		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	55 891	55 891		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 926	48 926		
Impôts sur les bénéfices	1 826	1 826		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	8 133	8 133		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	292 649	157 672	78 002	56 975

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaires : néant

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	147 230				147 230
Report à nouveau	515 296	21 449			536 746
Excédent ou déficit de l'exercice	21 449	-21 449	18 297		18 297
Situation nette	683 976		18 297		702 273
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	683 976		18 297		702 273

Commentaires : néant

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Variation des fonds dédiés - Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
ARS MENOPAUSE		10 000				10 000	
DDETS PRECARITE MENSTRU		22 410				22 410	
DDETS MIGRANTES		4 000				4 000	
TOTAL		36 410				36 410	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires		106 198			106 198
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations	97 401		97 401		
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	97 401	106 198	97 401		106 198
TOTAL DES PROVISIONS	97 401	106 198	97 401		106 198

Commentaires : Transfert de la provision retraite suite au changement de plan comptable.
La dotation de l'exercice est de 8 797 euros.

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Contributions volontaires en nature

	Répartition par nature de charge		31/12/2025	31/12/2024
			Débit	Débit
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)				
	TOTAL			
861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)				
	TOTAL			
862 - Prestation				
	TOTAL			
864 - Personnel bénévole				
Vie associative			4 420	6 860
Gouvernance			13 800	8 280
Festif			6 400	6 960
	TOTAL		24 620	22 100
	TOTAL GENERAL		24 620	22 100
	Répartition par nature de ressources		31/12/2025	31/12/2024
			Crédit	Crédit
870 - Dons en nature				
	TOTAL			
871 - Prestation en nature				
	TOTAL			
875 - Bénévolat				
Bénévolat (cf ci-dessus)			24 620	22 100
	TOTAL		24 620	22 100
	TOTAL GENERAL		24 620	22 100

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 575	6 022
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	88 752	81 451
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1
Instruments de trésorerie		
TOTAL	94 327	87 474
Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	11 892	13 113
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	96 315	72 252
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		1 733
Instruments de trésorerie		
TOTAL	108 207	87 098

Commentaires : néant



Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation		
Produits : - Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL		
Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	10 350	11 521
Charges : - Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	10 350	11 521

Commentaires : néant

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



**MOUVEMENT FRANÇAIS POUR
LE PLANNING FAMILIAL ASSOCIATION
DEPARTEMENTALE DU LOIRET**

Siège social : 2 rue Saint Paul
45000 ORLEANS

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos au 31/12/2025**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2025**

A l'Assemblée Générale de l'association Mouvement Français pour le Planning Familial Association Départementale du Loiret,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à ORLEANS, le 04 juin 2026
Le Commissaire aux comptes
ARCHE, représenté par

Norman ALLAL

